



# **REGLEMENT GENERAL CHAMPIONNATS DE FRANCE**

**MAJ MARS 2022**

# TABLE DES MATIERES

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES GENERALES.....	2
Affiliation à la Fédération Française Handisport.....	2
Licences .....	2
Classifications .....	2
Qualifications régionales .....	2
LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BOCCIA .....	3
Préambule .....	3
Périodes de compétition et de qualification régionale.....	3
Les tableaux de compétition.....	3
Dispositions communes.....	3
Comité/club d'organisation .....	3
Nombre de participants .....	4
Règlementation sportive.....	4
Tenues.....	4
Vérification du matériel .....	4
Arbitrage .....	4
Format type .....	5
Critères de classement en phase qualificative .....	5
Séances de classification .....	5
Tirage au sort et têtes de série .....	6
Réunion Technique .....	6
Programme général type .....	6
Programme sportif définitif .....	6
Réclamations.....	7
Médical et anti-dopage.....	7
Titres et récompenses.....	7
Fair-play .....	7
INSCRIPTIONS .....	8
L'extranet Handisport .....	8
Les inscriptions .....	8
Périodes d'inscription .....	8
Frais techniques .....	8
Frais de restauration .....	8
Frais de transport.....	8
Documents obligatoires .....	9
Retard d'inscription .....	9
Forfait .....	9
CLASSEMENT NATIONAL.....	10
Préambule .....	10
Barème .....	10
CONTACTS .....	11

# DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES GENERALES

---

## Affiliation à la Fédération Française Handisport

Toute association sportive, club ou section désirant participer aux compétitions organisées par la Fédération Française Handisport doit être affiliée à celle-ci sauf dispositions particulières (organisations communes, convention de partenariat, ...). <http://www.handisport.org/affilier-son-club/>

## Licences

**Tout sportif doit obligatoirement être titulaire d'une licence Handisport de type compétition Boccia** de la saison sportive en cours (validée), pour participer au championnat de France. La licence est vérifiée au moment des inscriptions, et peut être demandée à tout moment pendant le championnat de France.

**Tout assistant sportif (BC1/BC3) présent sur le terrain doit obligatoirement être titulaire d'une licence Handisport** de la saison sportive en cours (validée), pour participer au championnat de France. La licence est vérifiée au moment des inscriptions, et peut être demandée à tout moment pendant le championnat de France. Tout type de licence autorisée (cadre, compétition, loisir, établissement). Attention, les pass'sports ne sont pas autorisés pour les assistants sportifs.

## Classifications

Les Championnats de France sont ouverts aux 4 classifications officielles internationales BC1, BC2, BC3 et BC4 ainsi qu'aux 4 classifications « National Eligible » NE1, NE2, NE3 et NE4.

## Qualifications régionales

Pour participer à un championnat de France de boccia, **un sportif doit obligatoirement participer à la phase qualificative régionale** organisée par son comité régional handisport. Chaque région bénéficie d'un nombre de places qualificatives, déterminée par la commission fédérale de boccia en fonction de l'état de développement de la discipline sur le territoire.

Les critères de qualifications régionales sont établis par chaque région. Se rapprocher du référent régional boccia pour plus d'informations.

*NB/ La Commission Fédérale de Boccia se réserve le droit d'accorder une Invitation Privilégiée à participer au Championnat de France à un sportif local, un espoir de la discipline, ou un sportif ayant basculé d'une classe BC à NE ou inversement, dans le but de compléter une catégorie ou de remplacer un absent de dernière minute par exemple. Ces sportifs devront tout de même avoir participé aux qualifications régionales (sauf cas particuliers avec impossibilité de participation).*

# LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BOCCIA

---

## Préambule

La Commission Fédérale de Boccia propose 2 championnats de France par saison sportive :

- ✓ Le Championnat de France BC (CFBC) est ouvert à tous les sportifs de nationalité française, ou en cours de naturalisation, dans les catégories individuelles BC1 à BC4.
- ✓ Le Championnat de France NE (CFNE) est ouvert à tous les sportifs de nationalité française, ou en cours de naturalisation, dans les catégories individuelles NE1 à NE4.

Le Championnat de France de Boccia représente la compétition de référence de la discipline au niveau national.

Vous trouverez les dates et lieux exacts des futurs championnats de France NE et BC sur le site de la commission sportive fédérale et sur le calendrier fédéral handisport :

<https://calendrier.handisport.org>

<https://boccia.handisport.org>

## Périodes de compétition et de qualification régionale

Le Championnat de France BC a lieu chaque saison entre le 20 février et le 15 de mars. La période de qualification régionale étant étendue d'avril à décembre de l'année civile qui précède.

Le Championnat de France NE a lieu chaque saison sur la 1<sup>e</sup> quinzaine de décembre. La période de qualification régionale étant étendue de février à septembre de l'année civile en cours.

## Les tableaux de compétition

Le Championnat de France BC est divisé en 2 niveaux de compétition pour les catégories BC2 et BC3 : le « Championnat de France Elite » et le « Trophée National Pré-élite ». Les catégories BC1 et BC4 sont représentés dans un unique niveau de compétition « Championnat de France Elite ».

Pour les catégories BC2 et BC3, la répartition des sportifs qualifiés en région dans l'un ou l'autre de ces niveaux de compétition dépend du rang national du sportif en question. Les 12 joueurs qualifiés les mieux classés au classement national entrent dans le tableau « Championnat de France Elite ». Les autres entreront dans le tableau « Trophée National Pré-élite ».

Ces chiffres pourront être réévalués d'une année à l'autre par la commission fédérale de boccia en fonction de l'effectif de chaque catégorie au classement national et inscrit au championnat de France.

Le Championnat de France NE n'a qu'un seul niveau de compétition « Championnat de France NE ».

## Dispositions communes

### Comité/club d'organisation

Le Comité ou club d'organisation est l'association handisport support de l'organisation logistique d'un Championnat de France de boccia (communication, réservation de sites sportifs, restauration, transport, matériel...). Il est aussi l'organe support des finances du championnat, à qui les frais d'inscription reviennent. Il se doit de respecter le cahier des charges fourni par la commission fédérale au moment de la candidature.

**Le comité/club organisateur propose aux participants des prestations de service :**

- ✓ **De restauration** (déjeuners et diners), sur un site à proximité à pieds du site de compétition. Les prestations souhaitées sont à choisir dès l'inscription en ligne (cf. point 3.b.3).
- ✓ **De transport** (navettes), pour les participants non véhiculés, dans des conditions fixées préalablement aux inscriptions (liste d'hôtel et/ou zone de desserte autour du site de compétition). Le besoin de transport est à choisir dès les inscriptions en ligne (cf. point 3.b.4)

**Le comité/club d'organisation ne propose pas de prestations d'hébergement. Chaque club participant est autonome sur sa recherche et sa réservation d'hébergement.** Néanmoins, le comité/club d'organisation pourra communiquer au participant une liste d'hôtels aux alentours du site sportif, notamment des hôtels ciblés pour les navettes des participants non-véhiculés et/ou des hôtels à privilégier pour bénéficier de tarifs négociés.

L'organisation sportive est gérée par la commission fédérale de boccia.

## Nombre de participants

Chaque championnat de France (NE et BC) accueille 85 sportifs répartis dans les 4 catégories concernées.

## Règlementation sportive

Le règlement sportif édité par la BISFED est appliqué (téléchargeable sur le site [www.bisfed.com](http://www.bisfed.com), rubrique « règlement »). **La dernière version sera appliquée**, sous réserve suivant les délais, et après informations en amont, aux correspondants régionaux.

Les catégories « National Eligible » étant des catégories de création française, elles n'apparaissent pas dans le règlement international. Les règles appliquées lors des championnats de France pour ces classes sont les mêmes que pour les sportifs BC2. Pour les temps de jeu : pour les classes NE1 à NE3 : 4min par joueur et par manche // pour la classe NE4 : 3min par joueur et par manche.

## Tenues

**Les sportifs, assistants sportifs et coachs doivent se présenter à leurs matchs en tenue sportive** (aux couleurs de leur club tant que possible). L'accès aux terrains sera refusé en cas de non-respect de cette règle et le forfait du joueur sera déclaré.

Aussi, il est demandé aux assistants sportifs et coachs de porter une tenue similaire à celle du sportif tant que possible.

## Vérification du matériel

**Chaque participant à un championnat de France doit se présenter, juste après son accueil sur le site de compétition, à la vérification de matériel, au plus tard la veille de la compétition à 17h45.** Le matériel doit répondre aux obligations internationales fixées dans le règlement international BISFED.

Tout le matériel sportif doit être présenté (balles, rampes...). L'équipe de la commission fédérale pourra également procéder à des vérifications inopinées de matériel durant la compétition.

## Arbitrage

L'arbitrage des championnats de France est assuré par 14 arbitres fédéraux ou régionaux diplômés, secondés par des arbitres régionaux et/ou bénévoles du comité organisateur, formés pour l'évènement.

Deux juges-arbitres (JA) de la commission sportive fédérale sont présents pour encadrer cette équipe d'arbitres.

Les arbitres fédéraux et régionaux nommés par la Commission Fédérale pour œuvrer sur un championnat percevront un défraiement pour leur mission d'arbitrage dans les conditions suivantes :

- être présent sur l'ensemble des 3 jours de compétition ;
- forfait de 60€ pour les arbitres diplômés niveau « arbitre régional » ;
- forfait de 90€ pour les arbitres diplômés niveau « arbitre fédéral ».

## Format type

Les formats de compétition du Championnat de France NE, du Championnat de France Elite BC et du Trophée National Pré-Elite BC sont réalisés en fonction du nombre de participants de chaque classe, avec la trame commune suivante :

- ✓ Phase qualificative (Poules), matchs nuls autorisés.
- ✓ Le match de poule entre 2 sportifs d'un même club se déroule tant que possible en début de compétition.
- ✓ Phase finale à élimination directe, avec manche en or.
- ✓ Matchs de classement programmés ou non en fonction des possibilités du programme.

## Critères de classement en phase qualificative

Chaque match de poule apporte un nombre de points aux joueurs défini comme suit :

Victoire = 3pts      Match nul = 2pts      Défaite = 1pt      Forfait = 0pt

En cas de forfait, le score du match sera équivalent au plus gros écart de la poule, en rapportant le perdant à 0.

Exemple : si le plus gros score sur l'ensemble des matchs de la poule est 7-3 soit 4 points d'écart, alors la victoire par forfait sera fixée à 4-0.

En cas d'égalité de points au classement de la poule, pour départager les exæquos les critères suivants s'appliquent dans l'ordre indiqué :

1. Différence de points générale : Différence entre points marqués et points encaissés sur l'ensemble de la phase. La plus grande différence l'emporte.
2. Points marqués (sur l'ensemble de la phase): Le plus grand nombre de points marqués l'emporte.
3. Différence particulière : Résultat du match entre les 2 exæquos, le vainqueur du match l'emporte.
4. Nombre de manches gagnées (sur l'ensemble de la phase) : Le plus grand nombre de manches gagnées l'emporte.
5. Nombre de pénalités (sur l'ensemble de la phase) : Le plus petit nombre de pénalités l'emporte.
6. Tirage au sort, en présence des 2 joueurs concernés.

## Séances de classification

Les séances de classifications sont destinées à **tout joueur primo-participant**, n'étant pas référencé dans la base de donnée nationale et n'ayant pas de fiche de classification officielle fournie par la commission fédérale de boccia. Aussi, une séance de classification pourra être faite sur demande d'un joueur déjà classé (en cas d'évolution de la pathologie) ou pour tout joueur ayant la mention « à revoir » sur leur fiche. Enfin, les classificateurs se réservent le droit de convoquer de nouveau les sportifs ayant été classés depuis plus de 5 ans.

**Les sportifs devant passer en séance de classification doivent prévoir une arrivée au plus tard à 11h la veille de la compétition. Il est fortement préconisé une arrivée l'avant-veille.**

Tous devront impérativement **renseigner et fournir à l'équipe de classification le formulaire de consentement et le certificat de diagnostic rempli par un médecin**. Un classificateur soumis au secret médical sera le seul à pouvoir le consulter. Ces documents sont disponibles en téléchargement sur la page « classification du site web de la commission : <https://boccia.handisport.org/classification/>

Aucune orthèse ou autre accessoire (gant, attelle...) au niveau des membres supérieurs n'est autorisée pour faciliter le geste technique, sauf cas exceptionnel justifié par la pathologie et après accord préalable du classificateur.

Tous les sportifs concernés recevront l'horaire de leur séance de classification au plus tard 15 jours avant la compétition, le planning étant réalisé en fonction de l'heure d'arrivée indiquée lors des inscriptions.

Si un sportif ne se présente pas à sa séance de classification ou ne prévoit pas une arrivée dans le délai imposé, alors :

- ✓ Il restera dans la catégorie de son inscription pour le tirage au sort, jouera tous ses matchs de poules mais sera déclaré forfait pour chacun d'entre eux, et ne pourra donc pas se qualifier en phase finale, que sa classification soit la bonne ou non.
- ✓ L'équipe de classification l'observera pendant la journée de poule et pourra le convoquer en séance de classification entre ses matchs, pour lui fournir une fiche de classification officielle.

Le panel de classification est composé de 3 personnes, tous classificateur nationaux BISFED :

Laurence LE FRANC - Kinésithérapeute

Samuel PACHECO - Educateur sportif

Jhon VIAFARA - Kinésithérapeute

A chaque championnat au moins 2 classificateurs sont présents.

## Tirage au sort et têtes de série

La veille de la 1<sup>e</sup> journée de compétition, le programme sportif définitif est établi (nombre de poules, format de la phase finale...) et le tirage au sort des poules est effectué lors de la réunion technique (cf. point suivant). Avant d'effectuer le tirage, les têtes de série sont placées dans les poules en respectant la logique sportive de protection des têtes de série. Les têtes de série sont définies par le classement national et le nombre de têtes de série placées par poule est fonction du nombre de participant et du nombre de poules. Il est généralement de 2 têtes de série par poule, mais peut être abaissé à une tête de série par poule si l'effectif est très faible. Les sportifs non identifiés comme têtes de série sont tirés au sort aléatoirement pour intégrer l'une ou l'autre des poules de la phase de qualification.

## Réunion Technique

**La réunion technique des championnats de France de boccia est fixée à 18h la veille du 1<sup>e</sup> jour de compétition.**

La présence d'au moins un représentant par club à cette réunion est vivement conseillée.

Au programme, de cette réunion technique :

- ✓ Ouverture officielle du championnat par les officiels organisateurs ;
- ✓ Tirage au sort de la phase de qualification ;
- ✓ Points technico-sportifs avec la commission fédérale ;
- ✓ Points logistiques avec le comité/club d'organisation ;
- ✓ Questions diverses.

## Programme général type

mercredi

- ✓ 16h-19h30 Accueil - Vérification du matériel et classification - Accès aux terrains selon installation.

jeudi

- ✓ 10h-17h45 Accueil - Vérification du matériel - Classifications et Accès aux terrains ;  
NB/ Fermeture de l'accueil et de la vérification matériel de 12h à 13h30 ;
- ✓ **11h** **Heure d'arrivée maximale des sportifs devant passer en séance de classification ;**
- ✓ **17h45** **Heure d'arrivée maximale des sportifs déjà connus du service de classification ;**
- ✓ 18h Réunion technique.

vendredi

- ✓ 08h-20h Compétition - Phase qualificative.

samedi

- ✓ 08h-20h Compétition - Phase qualificative et début de la phase finale.

dimanche

- ✓ 8h-14h30 Compétition - Phase finale et matchs de classement éventuels ;
- ✓ Suivi vers 15h : Compétition - Petites finales et Finales ;
- ✓ Suivi vers 16h30 : Cérémonie protocolaire et verre de l'amitié.

## Programme sportif définitif

Le programme sportif définitif des championnats de France est diffusé à l'ensemble des clubs participants dès production après le tirage au sort, soit à environ 19h/19h30 la veille de la compétition.

**La diffusion de ce programme se fait exclusivement par publication sur le site de la commission sportive fédérale :**

<https://boccia.handisport.org/france-boccia-en-direct/>

Un affichage est également effectué dans la salle de compétition, dès production du programme définitif.

## Réclamations

Dans le cadre de l'application du règlement international de la BISFED sur les championnats de France de boccia, la réclamation d'un sportif concernant le déroulement d'un de ses matchs est possible dans le respect du protocole décrit dans le règlement international BISFED. Voici un bref résumé des étapes à respecter :

1. Ne pas signer la feuille de match ;
2. Dans les 30 minutes qui suivent la fin du match (heure inscrite sur la feuille de match faisant foi), demander au secrétariat sport (TD) le formulaire de réclamation ;
3. Remplir le formulaire et le remettre au TD, toujours dans les 30min, accompagné de 150€ en espèce ;
4. Réunion Confidentielle = 1 JA + 2 Arbitres NON Concernés et de différentes Régions ;
5. TD écrit et signe le Résultat => Décision sur le match ;
6. Si Réclamation Confirmée => 150€ rendu. Si Réclamation Non Confirmée => 150€ "conservé" ;
7. Si Re-Réclamation de la Décision => Re. 150€ => Mêmes étapes => Jury Appel = 1 JA + 2 Arbitres NON Concernés et de différentes Régions.

*TD : Délégué Technique*

*JA : Juge-Arbitre*

## Médical et anti-dopage

Une équipe médicale de type Croix Rouge assure la couverture sanitaire des jours de compétition des championnats de France de boccia. En cas de besoin, merci de vous munir des extraits de dossiers médicaux sous pli, qui ne pourront être consultés que par des professionnels du corps médical soumis au secret professionnel.

Comme pour tout championnat de France, un local de contrôle anti-dopage est prévu sur ce championnat. En cas de contrôle, il vous faudra être en mesure de justifier tout traitement médical par la présentation des ordonnances. Pensez donc à vous munir de ces dernières.

Vous trouverez la liste des produits « interdits » sur le site suivant : [www.bisfed.com/documents-library/](http://www.bisfed.com/documents-library/) rubrique anti-dopage. En cas de traitement avec un de ces produits, merci de le signaler au plus tard 45 jours avant la compétition par mail à [boccia@handisport.org](mailto:boccia@handisport.org). Il faudra alors soumettre une **demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques** (A.U.T) dans les plus brefs délais.

## Titres et récompenses

Pour le Championnat de France de Boccia NE et le Championnat de France Elite BC, le titre de « Champion de France » sera décerné au vainqueur de chaque catégorie, celui de « Vice-champion » au finaliste.

Le sportif terminant 1<sup>e</sup> du Trophée National Pré-Elite BC sera nommé « Vainqueur du Trophée National Pré-Elite ».

Les médailles fédérales officielles des championnats de France sont remises pour le Championnat de France de Boccia NE et le Championnat de France Elite BC et les médailles de la commission fédérale de boccia sont remises pour le Trophée National Pré-élite BC.

Pour les catégories réunissant moins de quatre concurrents, le « minus one » régira l'attribution des médailles : pas de médaille pour un seul concurrent, une médaille pour deux concurrents, deux médailles pour trois concurrents.

## Fair-play

Parce que le sport ignore toute différence, parce que le sport doit rester universel et fraternel, nous nous mobilisons contre les incivilités sur nos terrains.

Nous invitons toutes les personnes qui apprécient le sport à nous aider et à lutter contre toutes formes de violences et de discriminations qui ne sont pas des opinions mais des délits à combattre.

Aujourd'hui, on doit tous être solidaires : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, mais aussi parents et spectateurs.

Il faut condamner l'irrespect sur nos terrains !!

Soyons Fair-Play !! Pour un sport propre !! Viva la boccia !!



# INSCRIPTIONS

---

## L'extranet Handisport

Les inscriptions aux championnats de France de Boccia se font exclusivement via le service en ligne de l'Extranet Handisport : <https://extranet.handisport.org/users/login/1>.

Chaque responsable de club qualifié doit préalablement créer un compte utilisateur Extranet Handisport (adresse mail + code d'accès) rattaché au club dans lequel est licencié le sportif qualifié.

Une fois votre compte extranet activé, il suffit de se connecter au module « Evènement », onglet « Mes délégations » pour pouvoir démarrer les engagements en ligne. Pensez à bien renseigner tous les champs demandés et notamment l'adresse mail qui sera l'adresse mail officielle de communication pour l'évènement. Une fois les engagements terminés, il vous faudra valider, avant la date limite, en cliquant sur le bouton « Terminer vos engagements ».

## Les inscriptions

### Périodes d'inscription

Pour le Championnat de France BC, la période d'inscription en ligne s'étend de mi-décembre à mi-janvier.

Pour le Championnat de France NE, la période d'inscription en ligne s'étend de mi-septembre à fin octobre.

### Frais techniques

Pour tous les championnats de France de boccia, **les frais techniques (FT), sont fixés à 40€ par sportif participant**. Ces frais sont à régler à l'inscription, dans le délai imposé. Ils sont à destination du comité/club organisateur et permettent de couvrir une partie des dépenses liées à l'organisation (communication, arbitrage, installations sportives, matériel et administratif...).

### Frais de restauration

Le service de restauration pendant les championnats de France est optionnel pour les participants. Chaque participant peut choisir lors de ses inscriptions en ligne les repas dont il souhaitera bénéficier. Les frais de restauration sont fixés à 10€ pour les déjeuners/diners classiques (tarif maximum proposable par l'organisateur) et entre 15€ et 30€ pour les diners de gala (tarif variable selon les organisations et contenus).

Ces tarifs sont toujours précisés dans l'outil d'inscription en ligne.

### Frais de transport

Les participants arrivant en train ou avion au championnat de France pourront bénéficier des services de navettes du comité/club organisateur et devront s'acquitter d'un forfait de maximum 15€ par personne pour l'ensemble de leur séjour, tarif variable selon les organisateurs, le rayonnement des navettes...

Les navettes concernent les trajets gare/aéroport-hébergement et hébergement-site de compétition uniquement.

Le comité/club d'organisation se réserve le droit de limiter les possibilités de navettes à une liste d'hôtels ou dans un rayon kilométrique autour du site sportif, prédéfinis avant l'ouverture des inscriptions en ligne. Ces informations seront précisés le cas échéant dans l'outil d'inscription en ligne.

La facturation de ce forfait navette est indiquée et automatique dans l'outil lorsque vous indiquez ne pas être autonome sur place.

## Documents obligatoires

Pour valider votre inscription, il faudra :

- ✓ Fournir **une photocopie de la pièce d'identité (sportifs primo-participants uniquement)**.
- ✓ Être à jour de vos **licences sportives** (type compétition pour les sportifs, tout type pour les assistants sportifs). Le service d'inscription en ligne ne permettant pas d'inscrire un sportif non licencié compétition.
- ✓ Être à jour du **règlement des différents frais** (techniques/restauration/transport).

Tous les sportifs et assistants sportifs doivent avoir avec eux lors des championnats de France leur licence handisport et leur pièce d'identité.

## Retard d'inscription

Par respect pour le comité/club d'organisation, **toute inscription hors-délai entraînera une amende de 50€** pour le club retardataire, vous recevrez alors suite à votre inscription une notification d'amende, à régler en amont ou à l'accueil le jour de la compétition sous peine de se voir refuser la participation à la compétition. Le comité d'organisation (Commission et Comité/club organisateur). Ces amendes seront reversées intégralement au comité/club organisateur.

## Droit à l'image

Par sa participation aux Championnats de France, chaque sportif, assistant sportif et/ou de vie, entraîneur, accompagnateur, autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des Championnats en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement.

La FFH s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

## Forfait

Si un sportif inscrit doit déclarer forfait, il pourra demander un remboursement de ses frais d'inscriptions dans le respect des conditions suivantes :

- ✓ Remboursement total sur présentation d'un justificatif médical au plus tard 20 jours avant le 1<sup>e</sup> jour de compétition.
- ✓ Remboursement de 50% des frais sur présentation d'un justificatif médical entre 19 et 8 jours avant le 1<sup>e</sup> jour de compétition.
- ✓ Aucun remboursement possible dans la dernière semaine avant le 1<sup>e</sup> jour de compétition.

# CLASSEMENT NATIONAL

## Préambule

Le Classement National (ou Ranking National) prend en compte les performances des sportifs dans les 4 derniers championnats de France NE et BC. Il est remis à jour chaque année dès la fin d'un championnat de France, donnant alors le nouveau classement national.

Le classement national a plusieurs utilités :

- ✓ Déterminer les têtes de série des phases qualificatives des championnats de France BC et NE.
- ✓ Pour le Championnat de France BC, déterminer les participants des tableaux Championnat de France Elite et Trophée National Pré-Elite.
- ✓ Donner des indicateurs de performances dans le cadres des sélections en collectif national et Equipe de France.
- ✓ Situer les sportifs et leur permettre de se donner des objectifs de performance sportive.

Parce que la boccia est un sport qui demande des années de travail pour progresser et atteindre l'élite, la Commission Fédérale a souhaité mettre en lumière les jeunes sportifs présents sur le circuit national par un classement dédié. Développé sur la même base que le Classement National Général, le Classement National Jeunes permet aux sportifs de moins de 21 ans de se situer parmi les meilleurs jeunes joueurs de boccia de France.

## Barème

Sont pris en compte les résultats des joueurs sur les 4 derniers championnats de France selon le barème suivant :

Points attribués aux sportifs			
	Championnat de France NE	Championnat de France BC	
		Championnat de France Elite	Trophée National Pré-élite
1e	100	100	30
2e	80	80	25
3e	60	60	20
4e	50	50	15
éliminé en 1/4 de finale	30	30	10
éliminé en 1/8 de finale	20	20	8
éliminé en 1/16 de finale	15	15	6
éliminé en phase qualificative	10	10	5

Championnat de France	Coefficient multiplicateur des points attribués
N-1	2
N-2	1,5
N-3	1
N-4	0,5

En cas d'égalité aux points totaux, les sportifs sont départagés en fonction au dernier championnat, si de nouveau égalité, les points remportés championnat N-2... En cas d'égalité à nouveau aux points de chacun des 4 derniers championnats, sera pris en compte le niveau de la phase atteinte (Poules, quart, demi...) au dernier championnat de France.

Si le niveau de la phase atteinte est équivalent alors :

1. Score à la phase atteinte (si phase finale).
2. Différence de points générale : Différence entre points marqués et points encaissés sur l'ensemble de la phase. La plus grande différence l'emporte
3. Points marqués (sur l'ensemble de la phase): Le plus grand nombre de points marqués l'emporte.
4. Différence particulière : Résultat du match entre les 2 exæquos, le vainqueur du match l'emporte.
5. Nombre de manches gagnées (sur l'ensemble de la phase) : Le plus grand nombre de manches gagnées l'emporte.
6. Nombre de pénalités (sur l'ensemble de la phase) : Le plus petit nombre de pénalités l'emporte.
8. Tirage au sort, en présence des 2 joueurs concernés.

Un joueur absent d'un championnat de France à cause d'un déplacement Equipe de France : Points identiques à l'année précédente.

Changement de classe :

En cas de changement de classe, le joueur ne conserve pas ses points et repart donc de 0 dans sa nouvelle catégorie. Exception faite entre les classes BC1 et BC2, les reclassés conservent leurs points acquis dans l'ancienne classe mais dans les conditions suivantes :

- ✓ Si BC1 passe BC2, les coefficients sont diminués de 20% ;
- ✓ Si BC2 passe BC1, les coefficients sont augmentés de 20%.

Exemples :

Ancien BC2 passe BC1, les coefficients appliqués sur ses points passent de 0.5 , 1, 1.5 et 2 à 0.6, 1.2, 1.8 et 2.4.

Ancien BC1 passe BC2, les coefficients appliqués sur ses points passent de 0.5 , 1, 1.5 et 2 à 0.4, 0.8, 1.2, 1.6.

## CONTACTS

---

Vous pouvez vous appuyer pour toute information complémentaire sur les membres de la commission fédérale de boccia dont voici les coordonnées :

- ✓ TERNEL Sophie, Directrice sportive  
*06 03 40 02 95 // [boccia@handisport.org](mailto:boccia@handisport.org)*
- ✓ HORDENNEAU Charles, Délégué technique des championnats de France  
*06 58 59 46 45 // [c.hordenneau@handisport.org](mailto:c.hordenneau@handisport.org)*
- ✓ LE FRANC Laurence, Classificatrice nationale BISFED  
*06 09 10 12 99 // [dsaboccialaurencelefranc@gmail.com](mailto:dsaboccialaurencelefranc@gmail.com)*
- ✓ Contact pour points de règlement sportif : *[boccia@handisport.org](mailto:boccia@handisport.org)*